

Formation d'Experts Franco-Allemands (PEA)

Appel à candidatures

Financé par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, ce programme s'adresse à deux catégories d'étudiants :

Étudiants germanistes LLCER et LEA (allemand / anglais) inscrits en 2019 / 2020 en 2e année de Licence

- **Les étudiants de la filière LLCER** suivront à l'université de Bochum des cours de grammaire, de traduction, de littérature et de civilisation.
- **Les étudiants de la filière LEA** suivront à l'université de Bochum des cours de langue allemande, de langue anglaise, de sciences économiques et de droit.

Le programme d'enseignement est conçu, dans la mesure du possible, d'après le cursus français de la 2e année de licence. Les participants recevront cet enseignement sous la responsabilité d'un tuteur allemand.

Les étudiants, inscrits en double licence LLCER allemand-anglais, allemand-histoire, allemand-communication ... ou ayant des enseignements transversaux ou optionnels nécessaires à la validation du 1er semestre en France, sont invités à contacter leurs tuteurs Madame Judith Kittler (judith.kittler@rub.de) ou Madame Nathalie Piquet (nathalie.m.piquet@rub.de) afin d'organiser leurs études pendant le semestre à Bochum et d'obtenir les informations et les contacts nécessaires pour le choix des enseignements supplémentaires qu'ils seront amenés à suivre en Allemagne. Avant le départ en Allemagne, les candidats doivent se renseigner auprès de leur université française sur les conditions de validation des acquis en Allemagne à leur retour en France. Les boursiers sont tenus de s'inscrire parallèlement auprès de leur université en France.

Un résumé des enseignements LLCER et LEA obligatoires dispensés à Bochum dans le cadre du PEA est disponible à la rubrique suivante.

Le DAAD et le tuteur se chargent, le cas échéant, de l'hébergement et de sa réservation.

Durée

du 1er septembre 2019 au 31 janvier 2020

Aucune prolongation n'est possible.

Conditions de candidature

- Être inscrit dans une université
- 1^{ère} année complète de la Licence LLCER Allemand ou de la licence LEA allemand / anglais (session de juin 2019)
- Un test de langue n'est pas requis

Montant de la bourse

325 euros



Deutscher Akademischer Austauschdienst
Office allemand d'échanges universitaires

Candidature en ligne

Du 1 mars au 15 avril 2019 (cf. instructions ci-dessous)

Renseignements et dépôt des dossiers de candidature

DAAD – Office allemand d'échanges universitaires

Maison de la Recherche

Sorbonne Université

Catherine Eudine

28, rue Serpente

75006 Paris

Tél. : 01 53 10 58 73

Mél : eudine@daad.de

Date limite de dépôt de dossier : 15 avril 2019

Kursangebote für das Programm PEA (LEA und LLCER)

1. Im Wintersemester 2018/19 wurden für das Programm PEA / LEA folgende Kurse an der Ruhr-Universität Bochum angeboten:

Pflichtprogramm:

- Übersetzung ins Deutsche
- Übersetzung Deutsch – Französisch [mit deutschen Studierenden zusammen]
- Deutsche Grammatik und Textredaktion
- Übersetzung – Kommunikation Deutsch, Englisch, Französisch
- Informatik
- Einführung in das Marketing (in englischer Sprache)
- Einführung in das deutsche Rechtssystem
- Einführung in die Wirtschafts- und Sozialpolitik
- Wirtschaftssprachen Deutsch-Englisch
- Mündliche Kommunikation – Business English
- Landeskundliches Seminar mit geschichtswissenschaftlichem Schwerpunkt: *die deutsch-französischen Beziehungen im 19. und 20. Jahrhundert* [mit deutschen Studierenden zusammen; zu diesem Seminar gehört außerdem eine Tagesexkursion nach Bonn „Haus der Geschichte“ und eine Besichtigung des Schlosses Augustusburg in Brühl]
- Deutsch-französisches Tandem (mündliche Kommunikation) [mit deutschen Studierenden zusammen], ab Wintersemester 2019/20 verpflichtend

Zusätzliches Programm:

- Kurse insbesondere aus dem Bereich der Anglistik wurden von den PEA-Studierenden gewählt.
- **Zusätzliches Sprachangebot (beim ZFA – Zentrum für Fremdsprachenausbildung):**
Arabisch, Chinesisch, Englisch, Italienisch, Japanisch, Niederländisch, Norwegisch, Polnisch, Portugiesisch, Russisch, Schwedisch, Spanisch, Türkisch
Beim ZFA sind außerdem weitere Tandemkurse möglich (französisch-deutsch) aber andere Kombinationen wie z. B. französisch-englisch oder französisch-spanisch können von den PEA-Studierenden auch gewählt werden.

2. Für das Wintersemester 2019/20 werden für das Programm PEA / LLCER folgende Kurse an der Ruhr-Universität Bochum geplant:

Pflichtprogramm:

- Übersetzung (französisch – deutsch) [mit deutschen Studierenden gemeinsam]
- Übersetzung (deutsch – französisch) [mit deutschen Studierenden gemeinsam]
- Deutsche Textredaktion
- Deutsche Grammatik
- Grundbegriffe der Grammatik (Übung mit deutschen Studierenden)

- Landeskundliches Seminar mit geschichtswissenschaftlichem Schwerpunkt: *die deutsch-französischen Beziehungen im 19. und 20. Jahrhundert*, [mit deutschen Studierenden zusammen; zu diesem Seminar gehört außerdem eine Tagesexkursion nach Bonn „Haus der Geschichte“ und eine Besichtigung des Schlosses Augustusburg in Brühl]
- Literaturwissenschaftliches Seminar
- Ein weiteres literaturwissenschaftliches oder / und geschichtswissenschaftliches Seminar zur Auswahl (mit deutschen Studierenden gemeinsam)
- Lektürekurs mit geschichtlichem und literarischem Schwerpunkt (hier werden sowohl Lesekompetenzen als auch schriftliche und mündliche kommunikative Kompetenzen geschult)
- Deutsch-französisches Tandem (mündliche Kommunikation), [mit deutschen Studierenden zusammen]

Zusätzliches Programm:

- Für die Studierenden in den neuen Bi-Licence-Studiengängen (Kombination von Deutsch mit Englisch, Geschichte, Philosophie, Kommunikation etc...) werden Kurse für das zweite Fach angeboten. Es wird um Rücksprache mit Frau Dr. Judith Kittler (judith.kittler@rub.de) oder Frau Dr. Nathalie Piquet (nathalie.m.piquet@rub.de) gebeten, damit den PEA-Stipendiaten ein individuelles Angebot vorbereitet werden kann.
- **Zusätzliches Sprachangebot (beim ZFA – Zentrum für Fremdsprachenausbildung):**

Arabisch, Chinesisch, Englisch, Italienisch, Japanisch, Niederländisch, Norwegisch, Polnisch, Portugiesisch, Russisch, Schwedisch, Spanisch, Türkisch
Beim ZFA sind außerdem weitere Tandemkurse möglich (französisch-deutsch) aber andere Kombinationen wie z.B. französisch-englisch oder französisch-spanisch können von den PEA-Studierenden auch gewählt werden.

Recommandations importantes sur la procédure de candidature

Avant de soumettre votre candidature, nous vous invitons à tenir compte des indications ci-dessous. Elles vous permettront de déposer une candidature en ligne et de nous aider ainsi à traiter les dossiers soigneusement et rapidement et à les préparer pour la commission de sélection.

Merci de consulter attentivement le « **Guide de candidature** » (disponible en pdf sur www.daad-france.fr → Trouver un financement → Bourses du DAAD et Aide à la candidature).

Procédure de candidature : 1^{ère} étape (Funding Guide)

- Cherchez votre programme de bourses dans la base de données www.funding-guide.de (=Programme d'études en Allemagne PEA).
- Cliquez ensuite sur le bouton « Bewerbung einreichen / Submit application » qui vous renvoie vers le [portail de candidature du DAAD](#) et choisissez la langue du portail (allemand ou anglais).

Procédure de candidature : 2^{nde} étape (portail de candidature)

- Le dépôt du dossier de candidature se fait exclusivement en [ligne](#) sur le [portail du DAAD](#). Le formulaire de recommandation étant confidentiel doit néanmoins être transmis au DAAD-France par voie postale, soit par l'enseignant directement, soit par le candidat sous enveloppe scellée.
- Le portail de candidature est accessible du 01/03/2019 au 15/04/2019, la date limite de candidature. Le portail est ouvert jusqu'à minuit le dernier jour de candidature. Une fois le délai passé, il n'est plus possible de déposer de candidature.
- Préparer votre candidature conformément aux instructions données dans le « **Guide de candidature** » mentionné ci-dessus. .
- Soyez attentif à fournir l'ensemble des pièces justificatives demandées (cf. liste ci-dessous).
- À l'issue de la candidature en ligne, un exemplaire du document récapitulatif (« **Bewerbungszusammenfassung** » / « **application summary** ») est disponible sur le portail, il contient l'ensemble des pièces de votre candidature.

La rubrique « Compte bancaire » du formulaire de candidature ne doit pas être complétée.

ATTENTION : Nous vous remercions de ne pas tenir compte de la liste des pièces justificatives figurant sur le portail de candidature allemand du DAAD et de prendre en considération la liste qui suit ;

Documents à télécharger sur le portail :

- **Le formulaire de candidature** saisi en ligne
- **Un curriculum vitae en français et un curriculum vitae en allemand.**
(Précisez l'adresse postale, l'adresse mail et le numéro de téléphone où l'on peut vous joindre rapidement en cours d'année ou pendant les vacances pour un complément d'information.)
- **Une lettre de motivation en français et en allemand** indiquant les raisons de votre demande ainsi que vos projets **professionnels** à l'issue de vos études universitaires.
- **Le relevé de notes du premier semestre de votre 1^{ère} année de Licence LLCER Allemand ou de la Licence LEA Allemand-Anglais**
A défaut de relevé de notes délivré par l'université, veuillez le réaliser vous-même et le faire certifier par l'un de vos enseignants, dans l'attente du relevé officiel de fin d'année universitaire.
- Le cas échéant, **tous les diplômes, relevés de notes et bulletins obtenus entre le baccalauréat et la 1^{ère} année de Licence LLCER Allemand ou la Licence LEA Allemand-Anglais**, classés par ordre décroissant
- **votre diplôme du Baccalauréat accompagnée du relevé de notes correspondant.**
- **Le certificat de scolarité 2018/2019**

- A l'issue de la session d'examens de juin, **une attestation de réussite à la 1^{ère} année complète de la Licence LLCER Allemand ou de la Licence LEA Allemand-Anglais mentionnant les résultats obtenus pour chaque enseignement.**

Tous les documents doivent être au format A4.

Document à faire parvenir au DAAD France par la Poste

- **Un formulaire de recommandation (à télécharger sur le portail de candidature)**
Le formulaire sera adressé par vos soins et rempli par l'un de vos enseignants d'allemand actuels au sein de votre université. Les rapports sont confidentiels et seront soit transmis, datés et signés, par l'enseignant directement à notre bureau de Paris, par courriel ou par voie postale, soit par le candidat lui-même par voie postale dans une enveloppe scellée.
Afin de télécharger le formulaire, vous devez vous connecter au portail de candidature du DAAD et cliquer sur

En allemand :

Personenförderung → Gutachten anfordern (nur für Stipendienbewerber) → Gutachterformular erzeugen

(bevor das Gutachterformular erzeugt wird, muss die online-Maske ausgefüllt werden)

En anglais :

Personal funding → Request for reference form → Generate reference form

(Before the request form is generated, the online form has to be filled in)

Les lettres rédigées par les lecteurs du DAAD ne sont admises qu'en tant que lettres complémentaires.

ATTENTION

Si vous êtes sélectionné(e), vous recevrez l'acceptation de bourse via le portail de candidature. Dès réception, vous devrez la télécharger et l'enregistrer sur le portail de candidature. A défaut, la bourse ne pourra vous être attribuée.

Modalités et informations

Acceptation de la bourse

- Les boursiers sélectionnés reçoivent par mail via le portail de candidature la lettre d'admission (« Stipendienzusage ») à laquelle est jointe la déclaration d'acceptation de bourse (« Annahmeerklärung »). Ce document doit être téléchargé sur votre ordinateur puis téléchargé de nouveau sans signature sur le portail de candidature à l'endroit indiqué. La bourse n'est définitivement acquise que si cette déclaration d'acceptation est enregistrée sur le portail de candidature sous 4 semaines.
- Si vous ne pouvez pas accepter la bourse, nous vous prions de bien vouloir en informer immédiatement le DAAD à Bonn via le portail de candidature et le DAAD France (Mme Eudine) eudine@daad.de.
- Le tuteur de l'université de Bochum vous enverra des informations pratiques plus détaillées concernant, entre autres, votre date d'arrivée, votre logement, le déroulement du séjour sur place, etc.
- En règle générale, prévoyez votre arrivée pour le 1er septembre. Il est cependant possible que cette date varie d'un ou plusieurs jours. Votre tuteur vous communiquera la date précise à laquelle vous devrez vous présenter au plus tard à votre université d'accueil. Vous êtes cependant tenu de vous y trouver au plus tard le 4 septembre à 10h00, la réunion d'accueil et les inscriptions administratives ayant lieu à cette date. A défaut de votre présence à la date indiquée, la première mensualité ne pourra vous être versée. Pour le versement de la bourse, un compte bancaire allemand doit être ouvert rapidement à votre arrivée sur place. Les cartes d'identité françaises expirées au-delà de la date indiquée sur la carte ne sont pas acceptées en Allemagne.

Vous êtes tenu, dès connaissance, de communiquer au DAAD à Bonn (ST24) via le portail de candidature ou par e-mail votre adresse en Allemagne. N'oubliez pas d'indiquer votre numéro de chambre. Veuillez également communiquer au DAAD tout changement d'adresse. Le DAAD se réserve le droit d'interrompre le paiement de la bourse si l'adresse ne lui a pas été communiquée rapidement.

- Les frais de voyage sont à la charge du boursier et ne peuvent ni être pris en charge, ni remboursés par le DAAD.

Versement de la bourse

- Le DAAD ne peut effectuer les versements mensuels que sur un compte bancaire allemand qu'il vous faudra ouvrir à votre nom auprès d'une banque à votre arrivée en Allemagne.
- Plusieurs jours (jusqu'à la fin du mois de septembre pour certains) pouvant s'écouler avant que vous ne disposiez de votre première mensualité de bourse, veillez à avoir en votre possession à votre arrivée suffisamment d'argent pour payer, le cas échéant, le premier loyer, une caution (2 mois de loyer en règle générale) et les frais d'inscription à l'université qui incluent le « Semesterticket ». Une partie de ces frais peut être réclamée dès la fin du mois de juillet.
Le montant de la bourse permet ensuite d'assurer la quasi-totalité des dépenses de la vie quotidienne.
- Nous nous efforcerons de vous faire parvenir votre première mensualité dans les plus brefs délais.

Réunion d'accueil

- Une réunion d'accueil est prévue le mercredi 4 septembre à 10h. Les points suivants seront abordés :
 - Présentation des tuteurs et des participants
 - Présentation de l'Université de la Ruhr et de son fonctionnement
 - Inscription administrative à l'université
 - Rendez-vous à la banque pour l'ouverture du compte bancaire
 - Rendez-vous à la mairie (Einwohnermeldeamt)
 - Informations concernant la « Rundfunkgebühr » (Taxe redevance TV et radio, obligatoire).
 - Emplois du temps pour le mois de septembre
 - Liste de cours proposés
- Après cette première réunion, les participants seront invités à la Mensa (restaurant universitaire) puis iront accompagnés de leurs tuteurs au International Office pour procéder à l'inscription administrative. Enfin, une visite de la bibliothèque universitaire et une présentation de son fonctionnement seront proposés.

Inscription à l'université (International Office)

- Le DAAD fait parvenir à l'université de Bochum et au tuteur la liste des boursiers sélectionnés dès la mi-juin. L'inscription à l'université d'accueil est assurée par les boursiers, soit à distance durant l'été, soit sur place début septembre après la réunion d'accueil. Il est possible que vous deviez renvoyer quelques documents à l'université d'accueil avant votre arrivée. Votre tuteur vous tiendra informé. Les frais d'inscription à l'université sont à la charge du boursier. Ils incluent le « Semesterticket » (ticket pour les transports en communs dans tout le Land, sauf trains IC/ICE, valable tout le long du semestre). Le montant des frais d'inscription peut être demandé dès le mois d'août. L'option « Rundfunkgebühr » est à régler sur place.

A titre indicatif (situation en 2018/2019) :

- Les frais d'inscription à Bochum s'élevaient à 323 euros (333 euros pour le semestre d'été 2019) et étaient à régler mi-septembre. L'option « Rundfunkgebühr » s'élève à 17,50 par mois d'après les informations officielles. De plus amples informations vous seront communiquées à votre arrivée à Bochum.
- Il est conseillé de suivre des cours supplémentaires que vous pourrez suivre en plus des cours du PEA (dans le cas d'une double licence par exemple) ; une préinscription au cours via internet est en règle générale obligatoire (via **E-Campus** – accessible par un navigateur Internet tel que Firefox, Google, Chrome, Edge ...) Vous devez vous-même procéder à cette (pré)inscription. Les dates limite d'inscription sont généralement au tout début octobre. Renseignez-vous tôt auprès des départements concernés (ex : département d'anglais, histoire, sports ...) et auprès de votre tuteur afin de ne pas manquer les inscriptions à ces cours supplémentaires (notamment pour la reconnaissance de vos études et options en France).
- Concernant E-Campus, une réunion sera proposée aux participants afin de se familiariser avec ce système d'inscriptions aux cours.

ATTENTION

Les étudiants, inscrits en double licence LLCER allemand-anglais, allemand-histoire, allemand-communication ... ou ayant des enseignements transversaux ou optionnels nécessaires à la validation du 1er semestre en France, sont invités à contacter leurs tuteurs Madame Judith Kittler (judith.kittler@rub.de) ou Madame Nathalie Piquet (nathalie.m.piquet@rub.de) afin d'organiser leurs études pendant le semestre à Bochum et d'obtenir les informations et les contacts nécessaires pour le choix des enseignements supplémentaires qu'ils seront amenés à suivre en Allemagne.

Parallèlement, les candidats doivent se renseigner auprès de leur université française sur les conditions de validation des acquis en Allemagne à leur retour en France.

Les boursiers sont tenus de s'inscrire parallèlement auprès de leur université en France.

Logement

Le logement est prévu dans la mesure du possible en cité universitaire mais également en colocation. Votre tuteur, qui se sera chargé au préalable de vous réserver une chambre, vous donnera de plus amples informations à ce sujet et vous communiquera votre adresse peu avant votre arrivée en Allemagne. Le loyer est à la charge du boursier. Une caution de 2 mois de loyer est demandée en règle générale. Il est vivement recommandé d'avoir en sa possession suffisamment d'argent à l'arrivée afin de pouvoir régler le premier loyer et éventuellement la caution. Tous ou une partie de ces frais peuvent être réclamés au cours de l'été.

A titre indicatif (situation en 2018/2019) :

- Le montant du loyer à Bochum était de 258 euros. Le premier loyer et la caution (516 euros) ont été versés autour de la mi-août. La caution a été remise 6 semaines avant le départ définitif.

La situation pour 2019/2020 va cependant changer : les étudiants seront logés dans différentes résidences mieux desservies par les transports en communs et plus près des services universitaires. Le loyer variera selon les résidences, il restera compris entre 230 et 270€.

Prévenez le tuteur de la date et de l'heure de votre arrivée afin qu'il puisse venir vous rencontrer à la résidence et vous remettre les clés.

Einwohnermeldeamt

Une fois arrivés sur place, les boursiers doivent déclarer leur arrivée à Bochum à la mairie. Plus d'informations seront données pendant la réunion d'accueil.

Assurance

La bourse qui vous a été octroyée n'inclut aucune assurance maladie, accident ou responsabilité civile. Le DAAD ne prend pas en charge les frais d'assurance maladie, accident ou responsabilité civile.

Procurez-vous, avant votre départ, auprès de votre caisse de sécurité sociale la carte européenne d'assurance maladie, si vous ne l'avez pas déjà. Grâce à cette carte, vous serez couvert par votre sécurité sociale étudiante pour la durée de votre séjour en Allemagne. Vous devrez présenter votre carte lors de votre inscription à l'université d'accueil allemande et lors de toute consultation médicale.

Droits et obligation

La bourse ne peut vous être versée que si vous vous trouvez effectivement dans votre lieu d'accueil pendant toute la durée du séjour. Vous êtes tenu d'assister à tous les cours obligatoires prévus dans le cadre du programme ainsi qu'aux excursions organisées par votre tuteur.

Vous n'êtes pas autorisé à quitter l'Allemagne pour une durée de plus de 10 jours sans l'autorisation préalable écrite du DAAD.

- Si vous devez interrompre, voire annuler votre séjour pour des raisons personnelles ou médicales, vous devez immédiatement - et avant votre retour en France - en avertir le DAAD en lui indiquant les raisons de votre départ. La bourse ne peut être interrompue ou annulée sans l'accord préalable écrit du DAAD. Le DAAD se réserve alors le droit d'exiger le remboursement partiel ou intégral des mensualités de la bourse déjà versées.
- En cas de maladie de plus de deux semaines, vous êtes tenu d'en avertir votre tuteur et de fournir immédiatement au DAAD un certificat médical attestant la durée approximative de l'interruption de votre séjour ou, le cas échéant, votre incapacité à poursuivre votre séjour. En cas d'accident grave, vous êtes également tenu d'en avertir immédiatement le DAAD.
- Vous êtes tenu d'indiquer au DAAD la date de votre retour en France au moins 3 semaines avant votre départ. Vous ne recevrez la dernière mensualité de la bourse que si vous restez en Allemagne au moins jusqu'au 10e jour du dernier mois. Pour des raisons pratiques, ne fermez votre compte en banque que le jour ou la veille de votre retour en France.
- En acceptant la bourse, vous vous obligez également à remplir le questionnaire qui vous sera communiqué peu avant la fin de votre séjour.
- De plus, vous êtes tenu de nous faire parvenir par courrier un rapport libre en allemand jusqu'au 31 mars 2020 au plus tard, dans lequel vous voudrez bien nous faire part de vos impressions sur votre séjour d'études en Allemagne concernant notamment les points suivants :
 1. Etudes dans le cadre du PEA (avantages et inconvénients)
 2. Reconnaissance de vos études auprès de votre université d'origine
 3. Contacts avec les étudiants allemands
 4. Programme d'encadrement
 5. Montant de votre loyer et date du premier versement, montant de votre caution et date du règlement, montant de vos frais d'inscription et date du règlement
 6. Différences culturelles
 7. Propositions d'amélioration

Ces informations sont précieuses car elles nous permettent d'apporter des améliorations au programme et de donner toutes les informations nécessaires aux futurs boursiers.

Contacts DAAD

DAAD France

Catherine Eudine

Maison de la Recherche – Sorbonne Université
28 rue Serpente
75006 Paris
eudine@daad.de

Deutscher Akademischer Austauschdienst
(DAAD) ST24 Nord-/West-/Südeuropa

Veronica Metje

Kennedyallee 50
D - 53175 Bonn
metje@daad.de
Tél. : 0049 228 882 - 528
Fax : 0049 228 882 - 9- 528

Tuteurs

Bochum

Frau Dr. Judith Kittler

Kustodin
Romanisches Seminar
Ruhr-Universität Bochum
GB7/62
Universitätsstr. 150
D - 44780 Bochum
Tel. : (+49) 234 32 22 629
E-Mail : judith.kittler@rub.de

Herr Kentin Le Provost

Tutor des PEA-Programms / Wissenschaftliche Hilfskraft (bei Dr. Judith Kittler)
Romanisches Seminar
Ruhr-Universität Bochum
GB7/162
Universitätsstr. 150
D - 44780 Bochum
Tel. : (+49) 234 32 22 639
E-Mail : kentin.leprovost@rub.de

Dr. Nathalie Piquet

Lektorin für Französisch,
GB 8/139
Tel : 0049 234 32 25040
Mail : nathalie.m.piquet@rub.de